



Compte-rendu de la séance **exceptionnelle du Conseil Municipal** **du 22 octobre 2022**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, RITTER Annie, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Mme Sophie OUVRARD a donné procuration à M. Jean MEYER
M. MULLER Olivier
M. NIEDERST Jean-Louis
M. SEIFERT Daniel

Secrétaire de séance : Madame Anne RITTER, Adjointe

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 18 octobre 2022 :

1. Déclaration d'infructuosité d'un lot pour non-réception d'offres dans le cadre du marché de rénovation globale de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire de 80 places

Madame le Maire ouvre la séance à 8h35.

1. Déclaration d'infructuosité d'un lot pour non-réception d'offres dans le cadre du marché de rénovation globale de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire de 80 places (délibération n° 52/2022)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la procédure d'appel d'offres pour les travaux de rénovation globale de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire de 80 places dont les 23 lots ont été publiés dans le cadre du MAPA n° 2-2022 du 18 août au 1^{er} octobre 2022 sur Alsace Marchés Publics ainsi qu'au BOAMP,

Vu la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 3 octobre 2022 d'ouverture des plis,

Vu le travail d'analyse des offres de la CAO avec le groupement de maîtrise d'œuvre,

Vu que pour le lot n° 6 Double mur brique aucune offre n'a été déposée, il convient pour le Conseil Municipal de déclarer ledit lot infructueux afin de permettre une nouvelle publication de ce lot sans attendre le retour des négociations des 22 autres lots.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de donner son accord sur la déclaration d'infructuosité du lot n° 6 Double mur brique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De déclarer le lot n° 6 Double mur brique infructueux
- D'autoriser Madame le Maire à rouvrir un appel d'offres pour ledit lot
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférents

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Les autres 22 lots, pour lesquels au moins une offre a été déposée, sont en cours de négociation et nous vous présenterons le tout prochainement.

Madame le Maire clôt la séance à 8h45.